

# Conditions de vote pour les régionales et départementales du 27 juin 2021

Le 2e tour des élections régionales et départementales, aura lieu le dimanche 27 juin 2021. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 20h.



## Conditions de vote

Selon l'article 3 de la Constitution, « sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques ».

Les conditions pour voter lors des élections régionales ou départementales sont les suivantes :

- disposer de la nationalité française
- être majeur (18 ans)
- jouir de ses droits civils et politiques
- être inscrit sur la liste électorale

## Vote par procuration

Vous êtes absent ou dans l'incapacité de vous rendre au bureau de vote lors des élections régionales ou départementales ? Vous pouvez confier à un autre électeur la possibilité de voter à votre place en établissant gratuitement une procuration. Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même ville que vous, mais pas forcément dans le même bureau de vote.

**Chaque électeur a la possibilité de disposer de deux procurations contre une seule habituellement (pour celles établies en France) pour ces élections régionales et départementales.**

Pour donner procuration, l'électeur doit se présenter :

- dans un commissariat de police (où qu'il soit),
- ou une gendarmerie (où qu'elle soit),
- ou au tribunal dont dépend son domicile
- ou au tribunal dont dépend son lieu de travail
- ou dans un lieu accueillant du public défini par arrêté préfectoral

*La durée de la campagne électorale officielle a été allongée d'une semaine. Pour le premier tour, elle est ouverte à partir du 24 mai et se termine le 12 juin. En cas de second tour, la campagne est ouverte le 14 juin et se termine le 19 juin.*

Contact

**Mairie de Chanteloup-les-Vignes**

37 rue du général Leclerc  
01 34 01 10 50

*Horaires d'ouverture au public :*

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et vendredi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Jeudi de 14h à 17h

Liens utiles

[Comment s'inscrire sur les listes électorales ?](#)

[Service en ligne d'inscription du Ministère](#)

[Cas particuliers d'inscription \(Articles L30 à L32\)](#)

[Bureaux de vote chantelouvais](#)